



*Libreville, 15 Juin 2016*

*Communiqué de Presse*

*Contacter*

*Jean Damascène HAKUZIMANA*

*Expert En communication au RAPAC*

*+24104045110 :*

[communication.rapac@gmail.com](mailto:communication.rapac@gmail.com)

## **Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) reprend son élan !**

La réforme du RAPAC est désormais un mouvement sans retour de repositionnement du réseau comme leader régional de l'appui aux aires protégées d'Afrique Centrale : « sans retour » parce que en février dernier à Malabo (Guinée Equatoriale), le scénario de cette réforme a été pour la seconde fois fermement rappelé par les 17 administrateurs du RAPAC ; « repositionnement » car la vocation initiale du RAPAC (être une plateforme multi-acteurs de partage et d'action au profit des aires protégées), brièvement mise en question en 2014, a été maintenue, approfondie et clarifiée par ces mêmes Administrateurs ; enfin, « leader régional », puisqu'au sortir de cette période de turbulences, il est désormais avéré qu'aucune autre institution d'Afrique Centrale ne sera davantage légitime et crédible pour remplir ce rôle au profit des aires protégées.

## **Un Conseil d'Administration unique en son genre**

Pour mesurer l'importance de cette réunion de Malabo, il faut rappeler qui sont ces 17 administrateurs du RAPAC qui poussent avec détermination l'achèvement de cette réforme, en commençant par le Président du RAPAC, élu en 2013 à la suite de M. Samy Mankoto : il s'agit de S.E. Anatolio Ndong Mba, ancien représentant de la FAO dans plusieurs pays africains, ministre et vice-premier ministre de son pays et

actuellement Ambassadeur représentant la Guinée Equatoriale aux Nations Unies.

Le Président du RAPAC dirige un Conseil d'Administration tout à fait unique dans la région, puisque pour chacun des huit pays actuellement représentés au RAPAC<sup>1</sup>, siègent deux représentants (donc 16 Administrateurs en tout) : l'un désigné par l'autorité étatique de tutelle des aires protégées, l'autre par la société civile de chacun de ces huit pays.

Cela fait du RAPAC la seule institution régionale véritablement représentative de toutes les composantes d'un secteur environnemental donné, qu'elles soient étatiques ou non-étatiques.

Comme le dit l'Administrateur étatique de R.D Congo, le Dr. Cosma Wilungula Balongerwa (ADG de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN) : « *Le RAPAC est bien cadré pour coordonner les interventions sectorielles et son statut exceptionnel l'a rendu crédible pour les bailleurs comme l'union européenne et l'Organisation internationale des bois tropicaux.* »

C'est bien cette exceptionnelle synergie des acteurs du secteur que la réforme du RAPAC entend consolider et développer : en partageant les droits de vote de son Assemblée Générale équitablement entre deux collèges, l'un pour les membres étatiques et l'autre pour les non-étatiques, de sorte que RAPAC puisse accueillir autant de membres non-étatiques que nécessaire sans que la souveraineté des membres étatiques n'en soit diminuée d'aucune manière. Le nouveau S.E. du RAPAC, Omer Ntougou Ndoutoume, déclare ainsi que la réforme institutionnelle « *visé une ouverture et une implication plus effective et plus large de tous les acteurs concernés par la gestion des aires protégées* ».

Initiateur et garant de la bonne conduite de ce subtile processus institutionnel, le Président du RAPAC, S.E. Anatolio Ndong Mba, s'est montré très confiant lors de la réunion de Malabo : selon lui, le RAPAC est la seule organisation sous régionale à avoir lancé une réforme si profonde, de sorte que le Réseau sera « *à partir de maintenant l'organisation sous régionale qui sera mobilisée et évaluée par les autres organisations internationales* ».

---

<sup>1</sup> Cameroun, RCA, Congo Brazzaville, DRC, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Tchad et le Gabon qui abrite le Siege

Il semble que cette évolution institutionnelle du RAPAC séduit déjà, puisque le Conseil d'Administration de Malabo tenu le 9 Février 2016 a examiné le dossier introduit par le Rwanda pour rejoindre le RAPAC : « *le Rwanda se sent obligé de rejoindre le groupe régional dans ses efforts de conservation de la biodiversité des écosystèmes de l'Afrique Centrale en vue d'un développement durable de ses populations* » explique Télésphore NGOGA, le chargé de la conservation transfrontalière à l'Agence Rwandaise de Développement (RDB).

### Une stratégie plus focalisée et directement reprise par l'organigramme

Pour prolonger cette consolidation institutionnelle dans le domaine stratégique, le RAPAC a également actualisé son plan d'action, avec les effets suivants résumés par Jean Pierre AGNANGOYE, ancien secrétaire exécutif (S.E.) du RAPAC devenu conseiller technique du nouveau S.E. : « *la réforme est en train de rétablir la crédibilité du RAPAC au plan technique, sa légitimité au plan politico-économique et sa notoriété auprès du public* ». Pour produire ces résultats, l'ancien Secrétaire Exécutif (S.E.) avait proposé au nouveau S.E. en 2015 une reformulation du plan d'action du réseau plus strictement conforme aux nouvelles attentes des membres et des principaux partenaires du RAPAC, version actualisée qui a été entérinée à Malabo.

L'exécution de ce « plan stratégique et d'action 2016-2020 », désormais concentrée sur seulement trois objectifs spécifiques, est confiée à un Secrétariat Exécutif réorganisé très logiquement en trois départements techniques : le nouveau S.E., Omer Ntougou Ndoutoume, déclare à ce sujet que « *les rôles des trois experts du RAPAC seront de diffuser et harmoniser parmi les praticiens de terrain les meilleures pratiques respectivement de gestion des aires protégées pour le département crédibilité technique, de gouvernance et de valorisation des aires protégées pour le département légitimité socio-économique et enfin, de sensibilisation des multiples cibles visées pour le département notoriété publique* ».

### Le retour de la confiance des partenaires

Si cette réorganisation du RAPAC a réalisé la jonction entre le stratégique et l'opérationnel, elle a également rétabli la jonction entre le réseau et ses partenaires, comme le souligne son Président, S.E. Anatolio

Ndong Mba : « *la phase de réforme que nous menons a permis au RAPAC de regagner la confiance des pays et des partenaires techniques et financiers, mais surtout, de stabiliser la structure de notre organisation* ».

Et de souligner que les deux vont ensemble, confiance des partenaires et efficacité de la structure, puisqu'un partenaire historique du RAPAC, l'Union Européenne, a octroyé fin 2015 une subvention spécifiquement destinée à soutenir la réforme du RAPAC, y compris dans ses aspects les plus managériaux : ainsi, cette subvention soutient l'engagement d'une « démarche qualité » au sein du département « administration et finance » du RAPAC, devant conduire à la certification de cette fonction cruciale de l'institution.

Pour le représentant de l'Union Européenne, alors que le RAPAC traversait depuis 2014 une crise de croissance doublée d'une confusion institutionnelle, son Conseil d'Administration a su prendre en avril 2015 à Libreville des décisions très courageuses, tant sur le management que sur la réforme, dont la grande cohérence d'ensemble a convaincu son institution de renouveler son engagement : « *le RAPAC avait besoin d'une réforme radicale pour lui permettre de remplir un rôle important auquel lui seul peut prétendre, et surtout, pour contribuer à la mise en œuvre du programme environnemental régional du 11<sup>e</sup> FED* ».

Bien conscients de l'apport remarquable que certains partenariats ont apporté au RAPAC, les Administrateurs du RAPAC ont d'ailleurs érigé au statut de Membre d'Honneur l'un de ceux qui ont le plus fait pour le réseau, et cela, depuis son origine, à savoir M. Enrico Pironio de l'Union Européenne (DEVCO-C2), qui dans un courrier s'est dit très reconnaissant de l'attention particulière placée à son endroit par le RAPAC : « *l'Afrique Centrale, ses populations et ses extraordinaires et incomparables ressources naturelles, ont eu, et continuent d'avoir une place toute particulière dans ma vie professionnelle et privée* » a-t-il précisé.

## Des personnes visionnaires aux services d'institutions fortes

Cette décision symbolique du Conseil d'Administration du RAPAC visait à gratifier les individus qui souvent sont cachés derrière les réussites institutionnelles. Ainsi, orientée en avril, planifiée en septembre et financée en novembre 2015, la réforme du RAPAC produit déjà ses premiers fruits seulement un an après son initiation : il fallait pour cela l'énergie remarquable des acteurs de cette réforme !

Les succès déjà engrangés par cette réforme du RAPAC reposent en effet sur des individus qui, au plus fort de la crise, ont osé s'engager pour la sauvegarde d'une institution emblématique de la protection du patrimoine naturel de la région : pour espérer sauver les aires protégées de la région, il fallait maintenir la contribution de cette institution régionale, et pour que cette institution régionale soit à la hauteur du défi, il fallait le dévouement de ses membres et de ses techniciens.

Les décideurs visionnaires qui ont fondé RAPAC il y a 16 ans et ceux qui aujourd'hui le relancent, nous font cette démonstration.

*« Nous devons donner de la valeur aux institutions et aux Organisations que nous avons nous même créés, comme le RAPAC, qui accompagne nos pays dans la gestion et la valorisation de nos aires protégées »*

expliquait **S.E Fancisco MBA OLO BAHAMONDE**, Ministre de l'Agriculture et des forêts de la République de Guinée Equatoriale, lors de l'ouverture des assises de Malabo : il réaffirmait ainsi le soutien de son pays aux efforts de réforme de RAPAC et rappelait à tous que le RAPAC avait accompagné l'évolution des aires protégées d'Afrique centrale et avait contribué à renforcer la conscience des Gouvernements sur la nécessité de protéger les ressources biologiques et la biodiversité, *« C'est donc une organisation importante, à laquelle nous tenons particulièrement, et dont le travail est aujourd'hui reconnu à travers le monde entier »*.

---

Plus de détails :

- [Savoir plus sur la nouvelle Equipe des Experts de RAPAC](#)

*Fin*